



Ville de  
**Maule**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

N°1

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20250210-20250205-CC

**DELIBERATION N° 2025-02-05**  
**CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**  
**POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**

L'an deux mille vingt cinq, le 10 Février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 février 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

**PRESENTS :**

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGUET, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme GUERITEAU, Mme RIVIERE, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, M. FALCHETTO, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE, Mme READ

**REPRESENTES :**

M. LANGLOIS par M. LEPRETRE  
Mme MANTRAND par M. CAMARD  
Mme ALLIX par Mme QUINET  
Mme MERVOYER par Mme KARM

**ABSENTS :**

M. DEVERS

**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice : 29  
Représentés : 4  
Votants : 28  
Présents : 24  
Absents : 1

Formant la majorité des membres en exercice

Faustine URBAIN est désignée secrétaire de séance

---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L2123-1 du code de la commande publique 2019 sur les procédures des marchés à procédures adaptées ;

**VU** l'article R2123-1 3° du code de la commande publique 2019 sur les procédures des marchés à procédures adaptées ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, dont la liste figure dans un avis annexé au présent code, quelle que soit la valeur estimée du besoin ;

**VU** l'article à l'article L2113-6 du code de la commande publique 2019 sur les groupements de commandes dans les marchés publics ;

**CONSIDERANT** que les communes d'Andelu, Herbeville, Maule et la Communauté de communes Gally Mauldre souhaitent lancer un marché pour le service de restauration scolaire et l'accueil de loisirs (CCGM) ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de signer avec les communes d'Andelu et Herbeville et avec la Communauté de communes Gally Mauldre une convention constitutive de groupement de commandes dont Maule sera coordonnateur, et de lancer une procédure unique ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission Finances- Affaires Générales réunie le 30 janvier 2025 ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Alain SENNEUR, Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires et périscolaire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**AUTORISE** la création du groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes :

- Andelu,
- Herbeville,
- Maule,
- Communauté de Communes Gally Mauldre (accueil de loisirs situé à Maule),

**1/ ACCEPTE** que la ville de Maule soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

**2/ AUTORISE** l'adhésion de la commune de Maule au groupement de commandes,

**3/ ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de restauration scolaire, des accueils de loisirs et autres annexée à la présente délibération,

**4/ AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.



Faustine URBAIN  
Secrétaire de séance

Handwritten signature of Faustine URBAIN in blue ink.

Olivier LEPRETRE  
Maire de Maule

Handwritten signature of Olivier LEPRETRE in blue ink.